



Déclaration fiscale par rapport à la vie avec une copine

Par **papounet**, le **25/01/2008** à **11:23**

je suis veuf avec deux enfants à charge, je vivais seul depuis dix ans, et maintenant je vis chez ma copine, que devons nous déclarer aux impôts, ma copine touche l'allocation de solidarité spécifique, elle bénéficie de la cmu, elle est propriétaire de la maison ou nous vivons, moi je suis à la retraite et je voudrais savoir quels sont les avantages ou les inconvénients fiscaux par rapport à cette situation, je vis chez elle depuis seulement six mois.